



## Comité des activités

### Composition

Lise Gervais, responsable politique

Marie-Rose Bascaron

Jean-Pierre Julien

Danielle Tremblay

### Mandat

Le Comité des activités est sous la responsabilité d'un membre du Conseil d'administration. Il conseille l'Association sur le choix et la tenue d'activités culturelles, éducatives ou sociales à caractère national. Le Comité peut également contribuer à l'organisation et la réalisation d'activités à caractère local. Il se réunit au moins trois fois par année. Le Comité doit :

- a) produire annuellement un plan d'action précisant les activités prévues pour l'année ou pour la durée du mandat ainsi qu'un échéancier de leur réalisation dans le respect du cadre financier alloué ;
- b) produire des avis sur toute question soumise par l'une ou l'autre des instances politiques de l'APRFAE ;
- c) produire un rapport détaillé pour chacune des activités incluant la participation, le déroulement et le bilan financier ;
- d) produire un rapport annuel des activités réalisées ;
- e) suggérer des thématiques ou projets au Conseil d'administration ;
- f) disposer de tout mandat qui leur est confié par le Conseil d'administration ou le Comité exécutif.